

## 6. CONCLUSION

### 6.1 Synthèse des principaux constats et prospective

Cette partie fait à la fois la synthèse des principaux constats de cette évaluation et le lien avec le programme d'aide humanitaire structurante proposé. Certaines affirmations découlent donc de faits constatés, d'autres sont de nature prospective. Pour fins de présentation, ces éléments ont été regroupés selon les quatre volets proposés pour le nouveau programme; des points particuliers ont cependant été réservés à chacun des programmes financés par l'aide humanitaire canadienne jusqu'à maintenant.

#### 6.1.1 Santé et services essentiels

- . L'aide humanitaire canadienne a été particulièrement efficace dans le secteur de la santé à travers les projets conçus et mis en oeuvre par l'OMS/OPS. Au niveau des médicaments essentiels, le pays dispose maintenant d'une structure (PROMESS) ayant la capacité d'approvisionner les centres de santé qui sont demeurés fonctionnels en médicaments de base (de type générique). Le système mis en place a une politique de recouvrement des coûts assorties à des distributions subventionnées lorsque nécessaire. De cette manière, la structure peut espérer devenir auto-portante.
  
- . L'OMS/OPS a également soutenu, grâce à des financements canadiens, des programmes de lutte aux maladies infectieuses (tuberculose, SIDA, choléra) et de soutien à des organisations de base en santé publique dans des zones particulièrement défavorisées (Nord-ouest). L'OMS/OPS est intervenue avec succès dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable en zone urbaine défavorisée. Son service technique (eau et assainissement) semble particulièrement compétent et efficace. Il sert de base à des actions concertées. L'OMS/OPS a géré les fonds de manière efficiente, selon les normes établies; l'impact de ses activités est considérable tant du côté des services aux bénéficiaires que du côté de la concertation entre les intervenants en santé publique.

- . Malgré cela, le domaine de la santé en Haïti demeure très préoccupant en raison surtout de la faiblesse chronique et de la corruption du système public. Le réseau alternatif (consortiums, établissement congrégationiste, ONG, mixte) commence à être mieux organisé et doit être soutenu; il pourrait constituer la base d'une nouvelle politique de santé communautaire.
  
- . L'OMS/OPS est un intervenant majeur dans le domaine de la santé publique en Haïti: le Canada doit continuer de soutenir son action soit directement par des financements, soit indirectement en accordant des soutiens financiers à des établissements qui participent à ses réseaux.
  
- . L'UNICEF a bénéficié d'un financement canadien pour réaliser un programme d'approvisionnement en eau potable ainsi qu'un petit programme de vaccinations. Les vaccinations ont été complétées avec succès; le programme d'eau potable n'a pas été conçu à partir d'un véritable plan d'opération. Les réalisations ont été plus tardives; on y retrouve une mosaïque de projets d'envergure diverses et touchant plusieurs régions. Le programme ne semble pas avoir d'objectifs bien déterminées; les aspects sociaux des projets ( travail avec les groupes de base, formation et suivi) semblent particulièrement faibles.
  
- . L'UNICEF a connu des problèmes de gestion interne; ses relations avec le pouvoir "de facto" ont été critiquées. La nouvelle direction reprend les choses en main et réoriente les projets de manière à ce qu'ils soient plus efficaces. Dans le secteur de l'approvisionnement en eau, l'UNICEF n'apparaît pas à court terme, comme l'organisation la plus efficace.
  
- . Outre les secteurs de la santé de base et de l'approvisionnement en eau potable, aucun autre "service essentiels" n'a bénéficié d'un soutien massif de l'aide canadienne. Pourtant deux autres secteurs sont tout aussi prioritaires et ont soufferts d'un manque flagrant de ressources. Celui de **l'assainissement** d'abord, particulièrement dans les zones urbaines défavorisées où les situations sont si infectes qu'elles sont indescriptibles. Le programme d'emploi à haute intensité de main d'oeuvre pourrait s'attaquer en priorité à cette tâche.

Le secteur de l'éducation primaire n'a également pas été directement touché: il n'est malheureusement pas vu par les bailleurs de fonds comme un "service essentiel" admissible à l'aide humanitaire. Pourtant, pour l'adulte haïtien, la fréquentation scolaire pour ses enfants arrive souvent en tête de liste des ses besoins prioritaires même s'il est analphabète et pauvre. Il est prêt à consentir de grands sacrifices dans ce but. Cependant, vu l'état déplorable du système scolaire haïtien incapable d'assurer des services éducatifs décents, et les parents et les enfants sont actuellement perdants.

#### 6.1.2 Aide alimentaire et production agricole

La contribution canadienne au programme de CARE a été constituée de dons de conserves de harengs. Ces conserves ont été intégrées dans un vaste programme de distribution d'aliments préparés, financé et approvisionné en majeure partie par l'aide américaine. Ce programme avait d'ailleurs déjà été expérimenté aux Gonaïves avant le coup d'État, comme un modèle de distribution d'aliments préparés en milieu urbain. De là, il a été reproduit, avec d'importantes difficultés logistiques, dans les zones rurales du Nord-Ouest haïtien.

Même si la fourniture de harengs a été appréciée, il est maintenant devenu évident que le bien-fondé d'une telle approche dans un programme à long terme n'est pas élevé. Par définition, les programmes de distribution d'aliments préparés doivent être à court terme; c'est d'ailleurs la conclusion d'une étude de l'Université de l'Arizona, réalisée en février 1994.

En cours d'exécution du Programme Alimentaire d'Urgence, la présence canadienne devint de moins en moins apparente. Le volume imposant de la contribution de USAID a, en quelque sorte, dilué la contribution canadienne. Dans tous les cas, la distribution de l'aide canadienne par CARE-Haïti a été dépendante de la mise en oeuvre de la partie américaine. Quand la participation américaine s'est interrompue, comme ce fut le cas entre octobre et décembre 1993, l'aide canadienne n'a pas été distribuée, même si le poisson était disponible.

Un des constats très positifs de cette évaluation est le succès du programme du CECI. Il est créatif, flexible et efficace. Il jouit d'un large appui dans la communauté haïtienne et n'est l'objet que de peu de critiques.

Les interventions du CECI au niveau des achats de produits céréaliers n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les prix locaux; ils ont toutefois fourni aux producteurs des liquidités dont ils avaient grand besoin.

Les achats du CECI représentent une diversification du marché pour les producteurs haïtiens; cela contribue à stimuler la production locale. Environ 1,9M\$Can a été (ou sera) injecté dans l'économie locale par ces achats directs. Les communautés rurales ont besoin de cet apport en argent: c'est là un impact beaucoup plus grand que des statistiques ne peuvent révéler.

Par sa présence sur le marché comme un acheteur régulier, le CECI apporte un réel encouragement aux paysans et un véritable appui aux communautés: il ne faut donc pas sous-estimer ce fait. Après le coup d'État, plusieurs acheteurs ont quitté le marché à cause de la décapitalisation, du manque de transport et d'accès au crédit, et de la réduction du pouvoir d'achat du consommateur moyen. Même si le projet du CECI est modeste par rapport à l'ensemble de la consommation alimentaire en Haïti, il a démontré que l'approvisionnement local en denrées alimentaires en situation d'urgence est une option viable.

La qualité du réseau de distribution de nourriture est aussi très impressionnante. Les pertes dues au vol ou aux produits avariés sont négligeables. La nourriture est surtout consommée par des élèves du primaire.

Au niveau de la gestion, le programme du CECI a une capacité d'absorption plus grande. Il peut facilement doubler son volume avec une faible augmentation des coûts administratifs. On doit tirer profit de cet avantage pour l'avenir et même pour la programmation présente; l'aide apportée par le CECI sera en effet requise à moyen terme, quelque soit l'évolution de la situation politique.

Au niveau de son organisation, la FAO n'est pas actuellement adaptée à la mise en oeuvre directe de projets en Haïti. Par définition et par expérience, la FAO en Haïti joue surtout un rôle de conseiller auprès du Ministère de l'Agriculture et non un rôle de gestionnaire direct de projets. Compte tenu de l'état actuel de l'administration publique haïtienne, les conditions requises pour le fonctionnement de la FAO n'existent pas; elles n'existeront vraisemblablement pas dans un avenir prochain.

### 6.1.3 Droits humains et support à la société civile

Le support à la société civile par l'acheminement de financement à des organisations de base et à des ONG locaux, est un objectif qui est visé par deux programmes principaux: le Fonds RR-Haïti et le Fonds canadien. Le Fonds RR-Haïti, administré par le CCCI, se révèle jusqu'à maintenant décevant après un an d'opération. Les projets financés ne sont pas encore démarrés pour la grande majorité; ils se présentent comme une mosaïque composée d'éléments ayant une envergure et des objectifs très divers, sans plan d'ensemble.

La relation institutionnelle avec l'INTER-OPD, partenaire local privilégié, est difficile et marquée d'incompréhension voire de conflits. Le problème provient surtout de la difficulté d'adapter aux conditions de la coopération haïtienne, la structure et les processus de travail propres au Fonds RR. Les responsables en sont conscients et ont déjà enclenché des démarches qui devraient favoriser une meilleure articulation et une plus grande efficacité du Fonds.

Il est indéniable que - dans une perspective d'aide humanitaire structurante - un programme centrée sur la notion d'appui institutionnel aux ONG locales (individuellement et collectivement) serait des plus pertinents. Reste à démontrer que le Fonds RR a cette capacité; il faut pour l'instant continuer à lui faire confiance.

Le Fonds canadien d'initiatives locales a été, depuis le début de la crise, un canal majeur d'acheminement de financement canadien (son plafond habituel a été triplé au cours de cette période) vers des petites organisations de la société civile; il a été un instrument des plus efficaces. A cause de la grande compétence de son coordonnateur et du processus de décision décentralisé, il a su s'adapter parfaitement bien aux circonstances et donner au Canada une visibilité très positive auprès de la population locale.

Le Fonds est géré par le BACC; son rapport coûts administratifs versus frais directs compte probablement parmi les plus bas (autour de 7%) dans la coopération canadienne. Dans son créneau particulier, son efficacité compte probablement aussi parmi les plus élevée (forte demande, bonne qualité des projets financés, suivi régulier). Dans le contexte actuel, il est nécessaire de maintenir le FCIL au niveau où il est; il répond bien à la clientèle qui lui est propre.

Il serait également possible de concevoir sur un modèle similaire, d'autres mécanismes locaux de financements de projets ayant des vocations sectorielles et des règles d'admissibilité différentes.

La question des droits humains - individuels ou collectifs - est au centre de la dynamique du support à la société civile. Le pouvoir répressif s'exerce contre les individus et les groupes qui prennent la parole et s'organisent pour dénoncer le pouvoir totalitaire parce qu'ils sont l'expression même de ces droits fondamentaux. Une action de soutien à l'exercice des droits fondamentaux est donc pertinente: pour être efficace, elle doit cependant être adaptée aux circonstances. Dans un programme d'aide humanitaire structurante, un programme ayant comme objectifs court terme 1) l'assistance financière et légale aux victimes, 2) le soutien aux organisations locales qui répertorient les cas de non-respect et rendent publics les résultats et 3) la promotion de ces droits fondamentaux - serait très pertinent. Dans le contexte présent, les circonstances se prêtent cependant mal à des programmes élargis d'information et de sensibilisation populaire, des réformes institutionnelles dans le secteur juridico-légal ou à des recherches sur des cas et secteurs très spécifiques.

#### 6.1.4 Recapitalisation, épargne et crédit

- . La décapitalisation de la partie la plus pauvre de la population - autant en milieu rural qu'en zone urbaine défavorisée - est un fait constaté par toutes les agences présentes sur le terrain et qui ressort clairement de la présente évaluation comme le problème socio-économique le plus important. En plus des "actions structurantes" évoquées ci-haut et qui auraient comme effet de soutenir les capacités productives locales - donc de contribuer à enrayer cette 'décapitalisation' - deux programmes déjà planifiés pourraient être avantageusement mis en oeuvre maintenant. Le premier est le projet HIMO (haute intensité de main d'oeuvre) planifié par MEDA. Il serait utile que ce projet s'inscrive dans le contexte de l'aide humanitaire et vise des objectifs sociaux tels l'assainissement du milieu ou la réparation de petites infrastructures dans des zones où l'assistance humanitaire arrive difficilement à pénétrer.
  
- . Le projet d'appui au mouvement coopératif, planifié conjointement par SDID et SOCODEVI pourrait également trouver sa place dans un programme d'aide humanitaire structurante. On a déjà vu qu'il pourrait intervenir en amont de la distribution de produits vivriers locaux soit dans le secteur productif, dans la commercialisation ou dans l'approvisionnement en intrants agricoles. Le secteur coopératif de l'épargne-crédit pourrait également participer à une stratégie de lutte à la décapitalisation. Malgré la crise, le recours au prêt usuraire demeure élevé dans le secteur informel, à la ville comme à la campagne. Cela ne fait qu'accélérer le processus de décapitalisation: contribuer à l'enrayer et à bâtir à la place une capacité locale de gestion du crédit (à l'image d'expériences qui ont connu de bons succès en milieu populaire) correspondent très certainement à des objectifs d'aide humanitaire structurante.

#### 6.2 Propositions pour la poursuite du programme

Compte tenu de la pertinence de développer - en réponse au contexte de "crise" et de "sortie de crise" en Haïti - une approche "programme" fondée sur le concept d'aide humanitaire structurante, il est proposé :

*aspects généraux*

1. que les différentes instances impliquées à l'ACDI (bilatéral, multilatéral, partenariat) se concertent pour mettre un point un programme commun - centrée sur une perspective à moyen-terme - qui aurait comme but de procurer aux populations les plus sévèrement atteintes par la crise socio-politique, des ressources leur permettant de subvenir à leurs besoins essentiels en maximisant l'utilisation des capacités productives locales de biens et de services.
2. que ce programme soit considéré par les autorités canadiennes comme un véritable programme d'assistance humanitaire répondant à la crise haïtienne définie en termes économiques et sociaux et non pas uniquement comme une situation politique à court terme. Que sa mise en oeuvre ne soit donc pas assujettie aux contraintes politiques de la reprise de la coopération bilatérale officielle et qu'elle se fasse progressivement au cours de la présente année.
3. que ce programme soit planifié pour une durée de trois ans, doté d'un plan général d'opération et d'un cadre de suivi-évaluation impliquant les personnes-ressources du BACC. Que sa mise en oeuvre soit assurée par des organisations canadiennes sans but lucratif ou par des organisations multilatérales.
4. que ce programme d'aide humanitaire structurante soutienne des activités dans les secteurs suivants:
  - . santé et services essentiels;
  - . aide alimentaire et production agricole
  - . droits humains et support à la société civile
  - . recapitalisation, épargne et crédit

*santé et services essentiels*

5. que l'OMS/OPS soit considérée comme le partenaire principal pour des questions de santé publique et d'approvisionnement en eau potable.
6. que les financements directs à l'UNICEF ne soient pas renouvelés à moins d'une évaluation positive.
7. que le secteur "assainissement" soit considéré comme un service essentiel prioritaire; que l'ACDI le valorise en impliquant au maximum les ressources du programme HIMO de MEDA et en les intégrant si possible dans une stratégie de santé communautaire;
8. que le secteur "éducation primaire" soit aussi considéré comme un service essentiel et que le programme cherche à y canaliser des ressources.

*aide alimentaire et production agricole*

9. que la fourniture de poisson pour des fins de distribution de nourriture préparée soit suspendue au terme de la Phase actuelle du programme de CARE-Canada.
10. que, en remplacement du programme actuel, CARE-Canada soit invité à soumettre une proposition de programme fondée sur une définition élargie de l'assistance humanitaire permettant d'inclure le développement des capacités locales et qui aurait pour but d'appuyer la production alimentaire locale dans le Nord-Ouest d'Haïti.

11. que le volume de l'aide alimentaire du programme du CECI soit augmentée de 75%. Que cette aide alimentaire ainsi augmentée continue à être acheminée aux élèves à travers les réseaux actuels des écoles. La part des achats locaux devrait correspondre au moins à la moitié de cette augmentation. Qu'une petite augmentation en personnel local pour le contrôle et l'administration soit consentie au CECI. L'efficacité générale du programme en sera augmentée, compte tenu de la capacité d'absorption actuelle de son infrastructure en Haïti.
  
12. que ce programme soit conçu pour une durée de 3 ans, afin de permettre au CECI de s'engager à plus long terme au niveau des contrats d'approvisionnement avec les producteurs locaux. Que des coopératives associées avec SOCODEVI, SDID ou MEDA puissent être engagées par le CECI comme éventuels fournisseurs de produits locaux.
  
13. que le CECI soit l'organisation retenue pour acheminer les produits canadiens, tels la farine, l'huile de cuisson, les haricots et les fertilisants qui sont écoulés sur les marchés commerciaux locaux. Qu'un Fonds de contrepartie soit établi pour distribuer les produits de ces transactions. Le BACC pourrait jouer un rôle essentiel dans la gestion d'un tel Fonds de contrepartie.
  
14. que les programmes du CECI soient évalués afin de dégager les leçons de cette expérience qui pourraient être applicables à d'autres programmes similaires, ailleurs dans le monde. Que les résultats en soient rendus disponibles aux organisations impliquées dans de tels programmes.
  
15. que les services d'une Agence d'exécution du secteur coopératif soient retenus afin d'élaborer un plan de production et de commercialisation de denrées alimentaires pour les coopératives locales dans les régions excédentaires. Que les coopératives, encadrées par cette Agence, puissent obtenir des contrats avec le programme du CECI afin de l'approvisionner en denrées locales. Un tel mandat pourrait être réalisé dans le cadre du projet d'appui au secteur coopératif, actuellement en planification.

16. que le financement canadien pour le programme de la FAO de multiplication et de distribution des semences agricoles, ne soit pas renouvelé au terme de la Phase actuelle.

*droits humains et support à la société civile*

17. que le Fonds RR-Haïti soit revu de manière 1) à centrer sa finalité sur l'appui institutionnel aux ONG haïtiennes (individuellement et collectivement), et 2) à augmenter l'efficacité de sa structure de financement de projets tant au Canada que sur le terrain.
18. que le Fonds canadien d'initiatives locales soit maintenu au niveau actuel; que ses objectifs et modes d'opération demeurent les mêmes.
19. que l'ACDI étudie la possibilité de mettre en oeuvre d'autres mécanismes de financement décentralisés sur le modèle du Fonds canadien et qui visent des objectifs d'aide humanitaire structurante dans les services essentiels.
20. que le projet des droits humains proposé par le CECI soit intégré à l'approche humanitaire structurante et vise 1) l'appui aux victimes et 2) le soutien à des capacités locales dans ce domaine;

*recapitalisation, épargne et crédit*

21. que le projet HIMO planifié par MEDA soit rapidement mis en oeuvre et vise en priorité à intervenir dans le secteur "santé/assainissement" et à développer les meilleures articulations avec les institutions d'épargne-crédit;
22. que le projet d'appui au secteur coopératif mette au point une stratégie pour lutter contre la décapitalisation en soutenant entre autre le petit crédit productif pour le secteur informel et en développant des articulations avec les structures coopératives d'épargne-crédit.

## **ANNEXE I**

## EVALUATION DE L'AIDE HUMANITAIRE EN HAÏTI

### TERMES DE REFERENCE

14-2-94

#### CONTEXTE ET RAISON DE L'EVALUATION

Depuis le coup d'état de septembre 1991 le Canada a limité ses interventions en Haïti à l'aide humanitaire surtout à travers certains organismes internationaux et ONG canadiennes.

L'OEA et le l'ONU ont développé un plan d'aide humanitaire pour contrecarrer les effets du coup d'état ainsi que de l'embargo décrété par ces deux organismes. Une partie de l'aide canadienne s'est inscrite dans le cadre des appels du plan d'aide humanitaire.

Depuis 28 mois le Canada a approuvé 21 engagements pour différentes interventions en Haïti pour un total de \$ 41M. De manière générale ces interventions ont été conçues comme des activités à court terme, puisqu'on attendait un règlement rapide de la crise politique et le lancement d'un programme axé surtout sur le développement économique.

Le prolongement de la crise politique aggrave la situation économique et sociale du pays et crée des répercussions sur la capacité du pays à se passer d'une aide humanitaire importante dans les prochaines années.

L'ACDI conclue que le Canada sera appelé à fournir de l'aide humanitaire à Haïti encore pour quelques années. L'aide humanitaire à Haïti devra donc être conçue plus comme un "programme" sur un horizon à moyen terme (trois ans) plutôt qu'une série d'interventions à court terme. La transition d'un programme d'aide humanitaire à un programme axé surtout sur le développement se fera graduellement.

#### CLIENTS DE L'EVALUATION

Le client principal de cette évaluation est la Section Haïti (Bilatéral) laquelle a la responsabilité de proposer les orientations générales du programme d'aide du Canada à Haïti. Les autres bénéficiaires de l'évaluation sont l'Ambassade du Canada en Haïti, la Direction générale des programmes multilatéraux et la Direction générale du partenariat canadien. Les agences d'exécution sont également bénéficiaires de cette évaluation.

## ENVERGURE DE L'EVALUATION

L'évaluation portera sur les principaux projets d'aide humanitaire financés par l'ACDI depuis octobre 1991, ainsi que sur les partenaires qui les ont exécutés. Ces projets seront regroupés comme ceci:

- l'aide au secteur santé via l'OPS,
- l'aide au secteur santé via l'UNICEF
- l'aide alimentaire à travers le CECI,
- l'aide alimentaire à travers CARE
- l'aide à buts divers à travers le Fonds canadien

La liste détaillée des projets se trouve en annexe.

## EXECUTION DE L'EVALUATION

L'évaluation sera exécutée par deux consultants externes sous l'orientation de l'analyste pour le programme d'Haïti. La connaissance du pays et des activités d'assistance externe en Haïti sera le principal critère pour le choix des consultants.

Une équipe de support sera constituée à l'ACDI (Bilatéral, Multilatéral, Partenariat) et une autre à Port-au-Prince (Ambassade et BACC) pour appuyer les consultants et discuter les résultats de l'évaluation.

Le Cahier de mission sera préparé par les consultants et soumis à l'ACDI pour approbation.

## LES OBJECTIFS DE L'EVALUATION

L'objectif principal de l'évaluation est de:

- 1) Dégager des leçons afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des projets d'aide humanitaire en cours;
- 2) Identifier les options pour orienter le programme d'aide humanitaire vers une perspective "programme" sur un horizon à moyen terme (3 ans).
- 3) Recommander les types de projet et les organismes partenaires qui devront être favorisés dans un "programme d'aide humanitaire".
- 4) Identifier les meilleurs moyens de relier l'aide humanitaire à un programme d'aide futur d'aide au développement.

## AXES D'EVALUATION

Les projets et les organismes d'exécution devront être évalués selon les axes suivants:

### Bien fondé:

- le choix du projet était-il pertinent, compte tenu des objectifs du Canada et des possibilités limitées de choix?
- Les objectifs des projets étaient-ils réalistes et pertinents, compte tenu de la situation politique en Haïti?
- Les réalisations des extrants des projets ont-elles permis les réalisations des objectifs des projets?
- Les conditions critiques sont elles encore valables? Seront elles encore valables dans les différents scénarios futurs?
- Y-a-t-il des conditions qui pourraient poser des problèmes?
- CARE et le CECI utilisent deux approches différentes à l'aide alimentaire. Doit-on privilégier une de ces deux approches?
- Le mécanisme du Fonds canadien (Annexe C, CTC- Bilatéral) est-il approprié aux conditions présentes d'Haïti? Ce mécanisme, conçu surtout pour des petits projets de développement, se prête-t-il à d'autres types de projet (droits de la personne) dans des situations politiques ambiguës et continuellement changeantes comme celle d'Haïti?
- Quelles leçons peut-on tirer pour la poursuite de ces projets ou des projets semblables?

### Efficacité

- Dans quelle mesure la livraison des intrants est-elle conforme à ce qui était prévu?
- Dans quelle mesure les projets réalisent-ils les extrants et les objectifs prévus?
- Dans quelle mesure l'atteinte des objectifs de ces projets a-t-elle contribué à l'atteinte d'objectifs plus globaux d'aide humanitaire en Haïti?

### Efficiencie

- Quelle est la capacité des organismes d'exécution de gérer leurs projets?
- Y-a-t-il des meilleurs moyens d'atteindre les mêmes résultats?
- La coordination avec les autres donateurs est-elle adéquate?
- Que peut-on faire pour améliorer les projets et quelles seront les incidences financières?
- Les méthodes utilisées pour faire le monitoring sur place (par l'ACDI et par les organismes d'exécution) sont elles

adéquates? Doit-on accroître le monitoring par des expatriés?

#### Effet et impact

- Les projets ont-ils eu les effets prévus?
- Quels sont les effets imprévus?
- Quelles sont les conséquences à long terme des projets sur les secteurs en question?
- Quelles leçons peut-on tirer de ces expériences en termes d'effet et impact?
- Ces projets peuvent-ils être reliés à des interventions à long terme avec des buts développementaux?

#### PREVISION DES BESOINS FUTURS

- Développer différents scénarios politiques et faire des projections sur les besoins d'aide humanitaire (santé, alimentation et eau) pour les trois années à venir.
- Evaluer la pertinence du plan d'aide humanitaire développé par l'ONU et l'OEA pour répondre aux besoins d'Haïti à moyen terme. Evaluer la réponse probable des autres donateurs.

#### COUT DE L'EVALUATION

Cette évaluation pourra s'échelonner sur deux mois et implique une mission de 10 à 14 jours en Haïti ainsi que des courtes visites à Washington et New York pour rencontrer les principaux partenaires multilatéraux.

#### CALENDRIER DE TRAVAIL

L'évaluation sera réalisée entre fin mars et mi-mai

#### AUTORITE ET RESPONSABILITE

La Section Haïti (Programme Bilatéral), représentée par l'analyste principal, assume la responsabilité globale de cette évaluation et peut approuver tout changement aux termes de référence.

#### PRINCIPAUX DOCUMENTS

Les consultants auront à préparer quatre documents:

- le cahier de mission
- le rapport préliminaire
- le rapport final (25 copies, sommaire inclus)
- le sommaire (25 copies séparément du rapport final)